

PROGRAMME VAE

Valorisation des acquis de l'expérience L 6423 du code du travail

Public

Toutes personnes quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation présentant au moins 1 année d'expérience professionnelle en continue dans un domaine donné. Une bonne compréhension de la langue française et une capacité à rédiger dans cette langue est également nécessaire.

Prérequis

Bonne compréhension de la langue française et une capacité à rédiger dans cette langue.

Dans le cas où le bénéficiaire ne maîtrisait pas parfaitement la langue française, un test de français pourra être proposé de façon à adapter la méthode d'accompagnement et le déroulement de la prestation. Un test de rédaction pourra également être proposé aux personnes qui ne possèdent aucun diplôme.

Objectifs

Reconnaissance officiellement de ses compétences professionnelles :

- par un titre,
- ou par un diplôme professionnel
- ou par un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP[1].

[1] Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles.

Compétences visées :

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) vise à développer la capacité à formaliser par écrit et à présenter à l'oral les compétences acquises au travers de son expérience professionnelle et/ou personnelle par rapport

au référentiel d'un titre, d'un diplôme professionnel ou d'un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP[1].

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) vise en outre à développer :

- La capacité à analyser les compétences acquises au travers d'une expérience professionnelle,
- À formaliser par écrit ses compétences et à apporter les preuves de leur maîtrise par des éléments factuels,
- À mettre en avant les compétences acquises et maîtrisées et s'affirmer dans sa pratique professionnelle.

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) permet en outre de développer plusieurs soft skills dont l'audace, la communication orale et la confiance en soi[2].

[1] Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles.

[2] Voir le référentiel des « 16 soft skills » développé par Orient'Action®.

Par Qui ?

Madame Donia ABBASSI, Juriste formatrice ou consultant formateur en évolution professionnel

Déroulement de l'accompagnement à la VAE

- **Étape 1** : rédiger son historique professionnel,
- **Étape 2** : décrire ses activités phares,
- **Étape 3** : analyser le référentiel du diplôme.
- **Étape 4** : rapprocher ses expériences professionnelles du diplôme,
Cette étape comprend l'accompagnement à la rédaction du dossier écrit,
- **Étape 5** : préparer l'entretien de validation (oral de V.A.E).

1. Choix du diplôme, titre ou CQP

- Le diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle (CQP) visé doit être inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) (www.cncp.gouv.fr).
- La personne définit la « certification » la plus adaptée à son projet (correspondant le mieux à ses compétences ou expériences). Il est important qu'il (elle) s'informe en amont sur le déroulement du processus de validation et qu'il (elle) se fasse aider dans cette démarche (notamment par un conseil en évolution professionnelle)

2. Dépôt du dossier de candidature

La personne retire un dossier de candidature auprès de l'organisme qui délivre la certification. Une fois rempli, ce dossier permet à l'organisme certificateur de vérifier que la personne dispose bien d'un an d'expérience (professionnelle ou extra-professionnelle), continue ou discontinuée, en rapport avec la certification. Cette étape conditionne la « recevabilité » de la demande de V.A.E. Dès lors que sa candidature est déclarée recevable par l'organisme certificateur, le(a) salarié(e) peut bénéficier d'un accompagnement (notamment en mobilisant son Compte Personnel de Formation) lui permettant de préparer les étapes suivantes.

3. Rédaction du dossier de V.A.E

La personne rédige le dossier de V.A.E en décrivant en détail ses savoirs et savoir-faire afin de démontrer qu'elle dispose bien des compétences requises. Lors de cette étape, l'accompagnement par l'organisme certificateur ou par un prestataire indépendant (par exemple, un organisme de formation) est vivement recommandé.

L'accompagnement peut commencer dès que le dossier de candidature est déclaré recevable et se dérouler jusqu'à la date d'évaluation par le jury. En cas de validation partielle, l'accompagnement peut se poursuivre jusqu'à l'évaluation complémentaire.

Dans ce cadre, la personne peut bénéficier en fonction de ses besoins d'aides méthodologiques à la description des activités et expériences qu'il (elle) souhaite valoriser pour obtenir la certification visée, à la formalisation de son dossier de V.A.E, à la préparation de son passage devant le jury et à la mise en situation professionnelle éventuellement prévue par le référentiel de la certification.

4. Passage devant le jury

Le dossier de V.A.E est étudié par un jury composé d'enseignants, de formateurs et de professionnels du secteur concernés par la certification visée. Le jury peut proposer un entretien et/ou une mise en situation professionnelle du (de la) candidat(e) pour compléter l'étude du dossier.

À l'issue du processus de validation, le jury délivre tout ou partie du diplôme. En cas de validation partielle, les parties de certification obtenues sont acquises définitivement. Le(a) candidat(e) peut compléter son expérience ou suivre une formation, par exemple dans le cadre d'une période de professionnalisation. Par ailleurs, les parties de certification peuvent permettre des dispenses d'épreuves s'il est prévu des équivalences totales ou partielles entre les certifications.

Moyens pédagogiques, méthodes et techniques d'encadrement :

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) est individualisé. Les séances se déroulent sous la forme d'entretiens personnalisés. Durant ces entretiens, le (la) formateur (trice) apporte son expertise technique, sa capacité à formaliser et à analyser. Concernant la préparation de la présentation orale devant le jury d'examen, le (la) formateur (trice) peut être amené(e) à proposer un training pour familiariser le(a) candidat(e) à cet exercice de communication.

Les méthodes utilisées peuvent être :

- Entretiens personnalisés,
- Rédaction de compte-rendu d'expériences,
- Recherche de témoignages et de preuves,
- Analyse du référentiel de compétences du diplôme,
- Training de communication pour préparation à l'entretien avec le jury.

Condition de réalisation de la formation à distance

Moyens d'organisation de la formation

La formation en distanciel s'appuie sur des fiches de travail qui contiennent l'ensemble des connaissances à intégrer et des exercices à réaliser. Ces fiches sont remis à l'issue de chaque entretien avec le(a) bénéficiaire. Le (la) formateur(trice) explique le contenu de la fiche de travail et donne les consignes au(à la) bénéficiaire oralement. En suivant la fiche de travail, le (la) bénéficiaire réalise les exercices en suivant les consignes indiquées.

Moyens pédagogiques et techniques

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le (la) même formateur(trice) que celui (celle) qui réalise l'accompagnement à la V.A.E en présentiel. Les échanges se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les coordonnées du (de la) formateur(trice) sont données au (à la) bénéficiaire au démarrage de la formation. Le (la) formateur(trice) doit répondre dans un délai de 48h. En cas d'impossibilité à joindre le (la) formateur(trice), le (à la) bénéficiaire peut joindre le responsable pédagogique dont les coordonnées sont indiquées dans le Livret d'accueil de DROIT D'AGIR.

DROIT D'AGIR s'assure que le (la) formateur(trice) dispose des compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et l'assistance de la formation à distance.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et ses résultats :

- Au cours de l'accompagnement à la V.A.E, le(a) bénéficiaire émerge une attestation de présence,
- À l'issue de l'accompagnement à la V.A.E, le(a) bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation,
- Il (Elle) répond également à un Quizz d'évaluation de connaissances,
- À l'issue de son passage devant le jury et au moment de la réception du résultat, le (la) formateur(trice) reprend contact avec le(a) bénéficiaire pour faire un point sur l'état d'avancement de son projet au cours d'un entretien physique ou téléphonique.